

La sécurité est une thématique qui touche énormément de domaines et de situations de la vie quotidienne. Il est pratiquement impossible d'être exhaustif mais voici quelques **points d'attention qui peuvent déjà être pris en compte et généralisés**. Pour ce qui concerne l'emploi, en particulier les travaux manuels en usine, on peut s'inspirer de ces bonnes idées mais on n'hésitera pas non plus à aborder une réflexion plus globale, surtout si l'emploi en question exige des mesures de sécurité très spécifiques. On donne [ici quelques conseils](#) sur la façon d'aborder cette réflexion.

**La technologie et davantage de sensibilisation peuvent déjà faire beaucoup de choses.**

## LES ALERTES INCENDIES ET LES AUTRES ALERTES SONORES

Comme pour les procédures de sécurité nécessaires au grand public, on va favoriser de bonnes indications, une bonne visibilité de celles-ci et des évacuations bien renseignées, pensées et indiquées. Tout le monde en profitera.

Dans les habitations, les bureaux et autres espaces fermés, on va d'office avoir des **détecteurs d'incendie** qui déclenchent une alarme sonore. Ceux-ci peuvent **être associés à un détecteur d'alarmes universel qui déclenche des flashes**. Ces flashes sont intégrés à un système d'alertes général (qui informe aussi du bruit de la sonnette de la porte, du téléphone,... comme [renseigné ici](#)) ou bien ils sont transmis par des stroboscopes spécialement mis en place. Il existe aussi **des systèmes d'alarme complets qui sont déjà adaptés aux personnes sourdes et malentendantes**.



Il faut faire attention à bien utiliser **des stroboscopes ou des lampes de couleur rouge uniquement pour indiquer l'alerte incendie. La couleur orange est réservée à tout ce qui doit simplement attirer de l'attention**. Par exemple, un transpalette est muni de stroboscopes oranges pour avertir les autres qu'il se rapproche, ou bien un four à pain est muni d'un stroboscope orange qui flashe lorsque la minuterie se déclenche. Ou encore, une lampe orange s'allume lorsque les portes du métro ou du train vont se fermer. **Le bleu**, quant à lui, est réservé aux services d'intervention. **Le blanc/jaune, lui, est plutôt neutre** et doit être couplé à un **signal complémentaire qui indique de quelle alerte il s'agit. Le vert** est utilisé pour indiquer quelque chose de **positif (sortie, danger neutralisé,...)**

De plus, les lampes **doivent flasher et non pas simplement s'allumer**. Le flash attire davantage l'attention. Ils doivent aussi être **visibles de partout, des coins reculés du bâtiment**, de l'intérieur de la cabine des toilettes, des arrières-cuisines, des caves, garages,... Ils doivent aussi être visibles par une personne endormie, en particulier dans les hôtels ou les trains.

On peut aussi, s'il est impossible d'installer un système d'alertes lumineuses ou si on est en présence de personnes sourdes et aveugles, utiliser **un système de bracelet vibrant** en cas d'alerte, [comme renseigné sur cette page](#). L'inconvénient c'est que chaque personne qui entre dans le bâtiment doit en être muni. Cela peut être trop contraignant ou impossible à réaliser.



On va **toujours** donner les informations fournies par haut-parleur sous forme de **message écrit** !

Comment ? En choisissant parmi les moyens à disposition et en les adaptant à chaque situation.

Dans les lieux publics comme les gares et autres stations de transports en commun, à l'intérieur des véhicules de transport, on va **transcrire les messages d'alerte sur des écrans en place**. Des **stroboscopes** de couleur orange vont **attirer l'attention sur la présence d'un nouveau message**.

Ce système peut être appliqué sur tout écran en place.

S'il n'est pas possible de transcrire les informations sur écran, parce qu'il n'y en a pas, ou parce qu'ils ne sont pas reliés entre eux, on peut aussi penser à **enregistrer les numéros de gsm** des personnes sourdes et malentendantes dans une base de données qui permettra **l'envoi d'un sms** dès qu'il y aura une information par haut-parleur. Cette solution est plus indiquée pour tous les lieux où les personnes sourdes/malentendantes doivent passer par un guichet (billetterie de foire ou de festival, check-in d'aéroports,...). Attention, avec cette solution, il faudra mettre en place un système rigoureux de protection des données et de la vie privée.

**Les alertes à la population doivent aussi être accessibles en français écrit et dans les langues signées du pays.** Ainsi, en cas d'alerte de la Direction Générale Centre de Crise du gouvernement fédéral, on peut recevoir les informations par sms, mail, fax, ou message vocal en s'inscrivant [au service suivant](#). L'envoi d'informations n'est pas systématique. A ce sujet, une rubrique a été développée sur le site Internet de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique : <http://www.ffsb.be/alerte-situation-crise/>

## LES ASCENSEURS ET LES PARLOPHONES

**Les ascenseurs** doivent être vitrés. Soit entièrement, soit uniquement au niveau des portes et toujours **avec des vitres claires**. C'est le meilleur moyen, à défaut d'un **système de communication adapté** comme recommandé ci-dessus, de permettre à une personne sourde/malentendante qui est coincée de pouvoir communiquer avec l'extérieur. Bien-sûr, il est toujours possible de simplement appuyer sur le bouton d'alerte mais la personne ne sait pas si quelqu'un répond et a bien reçu le signal. La personne sourde/malentendante risque aussi de ne pas savoir parler si elle a des difficultés d'élocution.

Or, si elle peut entrer en contact avec quelqu'un d'autre par la vitre, ça lui permet d'être rassurée, et elle peut alors communiquer avec l'extérieur par signes/mimes ou par écrit avec son smartphone ou un bic et de quoi

écrire (la main, le bras, une feuille, une serviette,...). Il suffit de coller l'écrit contre la vitre pour établir une communication.

**Tous les systèmes de parlophones**, que ce soit aux barrières de parking, aux appels de personnel dans les transports en commun, les gares et autres lieux publics, aux défibrillateurs publics, et dans les ascenseurs **devraient être munis :**

- **D'une double caméra** et de deux écrans de part et d'autre. L'une filme la personne qui appelle et l'autre filme la personne qui répond. Cela permet aux personnes sourdes/malentendantes de savoir que quelqu'un prend l'appel et ça permet à la personne qui prend l'appel de voir qu'il s'agit d'une personne sourde/malentendante, ou muette !
- Mieux encore, et si on est vraiment dans une situation où des échanges précis sont requis, on peut munir les deux parties **d'un clavier** pour communiquer par **tchat/écrit**.
- En l'absence ou en complément de ces caméras, **d'un signal lumineux** qui s'allume lorsque l'appel est bien enregistré et pris en compte.
- **De lampes témoins** qui s'allument pour indiquer : nous avons bien pris votre appel en compte / nous arrivons / nous n'avons pas bien compris, nous arrivons. Il y a plusieurs possibilités, ces témoins sont à adapter suivant la situation.
- **D'un numéro de GSM** auquel adresser un SMS ou d'un bureau ou d'un guichet auquel se rendre en cas de problème. Après il faut s'assurer que le message sera bien réceptionné/pris en compte, et qu'une personne sera disponible.



## L'APPEL AUX SERVICES D'URGENCE



L'appel aux services d'urgence que sont les pompiers, les ambulances et la police est déjà bien accessible aux personnes sourdes et malentendantes en Belgique. Toutes les informations à ce sujet sont disponibles sur le site [www.112.be/fr/](http://www.112.be/fr/) et une rubrique y est consacrée sur le site Internet de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique : <http://www.ffsb.be/securite/appeler-services-durgence/>.

## PERTE DE CARTE BANCAIRE

Si vous êtes sourd, malentendant ou éprouvez des difficultés à vous exprimer oralement, vous pouvez [télécharger ici un formulaire de blocage](#). Complétez le formulaire et faxez-le au 070 344 355 (ou au +32 70 344 355 depuis l'étranger).

[Regardez la procédure](#) pour savoir comment cela va être pris en compte.

## ACCIDENT DE VOITURE ET DÉPANNAGE

Tous les services de dépannage doivent être accessibles aux personnes sourdes et malentendantes, ils doivent pouvoir être contactés par SMS, mieux encore par mail et par des applications mobiles.

Par exemple, les services de [Touring Secours](#) sont accessibles aux personnes sourdes ou malentendantes.

## LE PERSONNEL DES SERVICES DE SECOURS

Ils doivent être sensibilisés au contact avec une personne sourde/malentendante. [Ce mémoire](#) renseigne bien les attitudes à avoir et les informations à connaître pour les interventions psychosociales d'urgence.

Tous les services spécialisés, la police et les gardiens de la paix peuvent aussi profiter d'une initiation en langue des signes. On peut désigner aussi au sein de chaque service, de chaque commissariat par exemple, des personnes de référence qui vont pouvoir accueillir le public en langue des signes.